ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 119478

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille quant au décret n° 2004-232 prévoyant des dispositions pour le départ en retraite à 55 ans des personnes handicapées ayant cotisé au moins 30 années, si leur taux de handicap est égal ou supérieur à 80 %. Il lui demande le nombre de personnes bénéficiant de ce dispositif depuis son entrée en vigueur.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 119478
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2068